



**COMMUNE DE  
VEROSSAZ**

Bulletin officiel

Pilier public

---

## ENQUETE PUBLIQUE

---

L'Administration Communale de Vérossaz soumet à l'enquête publique la demande présentée par :

Requérante : Administration communale, Vérossaz

Situation : Parcelles 923, 924, 925, 929, 930, 931, 936, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 946, 947, 2581, 2769, 2934, 2940, 2941, 2944, 2970, 2971, situées en zone agricole, à Vérossaz.

Objet : Délimitation des zones de protection du puits VES 201 (PC-2) et suppression des zones de protection du puits VES 001 (PC-1)

Le dossier est en consultation au bureau communal les jours ouvrables. Les éventuelles oppositions à l'encontre de ce qui précède doivent être adressées sous pli recommandé, en 2 exemplaires dans un délai de trente jours à l'Administration communale dès la publication du présent avis.

L'Administration communale

Vérossaz, le 28 avril 2023